NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

117 N° 4 1995

Du laïc en formation au laïc formateur

Didier LUCIANI

p. 565 - 579

https://www.nrt.be/es/articulos/du-laic-en-formation-au-laic-formateur-296

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Du laïc en formation au laïc formateur

Les quelques réflexions qui vont suivre ne constituent nullement les conclusions d'une enquête sociologique minutieuse. Elles sont trop limitées pour prétendre en atteindre le degré d'«objectivité» scientifique. Ces considérations sont trop brèves pour viser à une quelconque exhaustivité[1]. La question de la place des laïcs dans l'Église est ici abordée sous un angle particulier et très précis. Ces considérations naissent tout simplement d'une expérience, d'un parcours qui s'est souvent, il faut le dire, apparenté à celui du combattant. Ceci dit assez la modestie et la singularité de leur origine, mais aussi peut-être une part de l'intérêt qu'il y a à les soumettre à la discussion pour en vérifier la pertinence et pour s'épargner éventuellement, dans des situations analogues, des conflits et des épreuves inutiles. Si, de surcroît, elles rencontrent un aspect non négligeable de la vie de l'Église, tant mieux! Ce n'est donc pas l'itinéraire de l'auteur de ces lignes qui importe ici, mais les questions suivantes qu'un tel itinéraire n'a pu que susciter: pourquoi, alors que la formation des laïcs[2] apparaît partout dans l'Église comme un objectif important, est-il si difficile et encore si rare de voir les laïcs eux-mêmes prendre en charge ou intervenir dans ces tâches de formation? Pourquoi, à la nécessité reconnue d'être formé, ne correspond qu'exceptionnellement, pour le laïc, la possibilité de devenir formateur? Pourquoi, en d'autres termes, la dispensation du savoir théologique reste-t-elle l'apanage quasi exclusif des clercs et des religieux?

Sur le phénomène du développement de la formation des laïcs, point n'est besoin de s'étendre tant la chose est (re)devenue évi-

---

1. Sans exclure que l'on puisse l'étendre à d'autres situations ecclésiales (Italie, Espagne...), le propos découle ici essentiellement de l'observation du monde catholique français et belge, c'est-à-dire de pays où, à l'exception de Strasbourg (pour la France) et de Louvain (pour la Belgique), la théologie n'est pas reconnue comme branche universitaire et, en conséquence, n'est pratiquement pas financée par l'État. Les situations allemande, hollandaise ou canadienne (pour ne parler que de l'Occident) sont, sans conteste, assez différentes.

2. Dans tout l'article, le terme «laïcs» renvoie à des non-clercs qui n'ont pas prononcé de vœux religieux.

dente depuis l'après-concile. Qu'il suffise, à titre d'illustration, de renvoyer au *Guide des formations théologiques*[3], qui recense, région par région, les facultés, les centres diocésains aussi bien que les cours par correspondance existant en France; ou encore de signaler, parmi une multitude d'autres articles, une enquête récente menée par le journal *La Croix* sur ce sujet[4].

Par contre, force est de constater que l'accès, depuis une petite trentaine d'années[5], de ce nouveau public aux cours de théologie, n'a pas modifié profondément, si ce n'est de manière indirecte, le champ de la recherche, de l'enseignement et de la publication en ce domaine. Même si, au regard de l'histoire, un quart de siècle représente une période bien courte pour juger d'une évolution, il ne semble pas que l'on puisse dire que les laïcs soient devenus de véritables acteurs de la scène théologique, ni qu'ils y jouent un rôle proportionné à la qualité de leur engagement. Peut-on aujourd'hui parler de théologiens laïcs, et si oui, que recouvre cette dénomination?

Avant d'examiner ces questions plus avant, il faut lever plusieurs équivoques possibles et préciser ainsi notre propos. Tout d'abord, les remarques ci-dessus ne visent évidemment pas à nier les effets positifs de cette récente mobilisation de l'intelligence des laïcs au service de la foi, sur la figure du catholicisme. Les fruits d'un tel investissement, tant au niveau personnel que communautaire, sont indéniables et, pour une bonne part, échappent à toute estimation.

Il est clair ensuite que ceux qui, dans l'Église, ont acquis un certain niveau de formation ne sont pas tous destinés à enseigner, ni ne peuvent prétendre recevoir une charge officielle d'enseignement de la part de l'Église, et encore moins en espérer, en contrepartie, une rémunération. En bref, cela ne leur donne aucun droit. L'Église, comme communion de baptisés et, à la différence d'une entreprise commerciale, vit aussi, et même avant tout, du dévoue-

3. Cf. *Le guide des formations théologiques 1990-1991,* publié par la revue *Il est une foi,* Paris, 1990. Outre un répertoire des formations, on y trouve des articles de fond sur le phénomène de «l'entrée des laïcs en théologie».

4. *La Croix. L'événement* de novembre 1993 à février 1994.

5. La plupart des formations pour laïcs, qu'elles soient diocésaines ou autres, sont nées dans l'après-concile, au moment où beaucoup de grands séminaires fermaient leurs portes. Pour ne citer qu'un exemple, la mise en place de la formation C à l'Institut Catholique de Paris date de 1969. Sur ce cas, voir le dossier *La formation C a 20 ans,* publié dans la *Revue de l'Institut Catholique de Paris,* 32, oct.-déc. 1989.

ment et de la générosité de ses membres qui mettent leurs divers dons et compétences (intellectuels entre autres), et qui se mettent eux-mêmes au service de tous les hommes et spécialement des plus pauvres. Un tel type de fonctionnement laisse une grande place à la gratuité et à la charité inventive de chacun, mais s'accommode mal d'une logique de pouvoir et de revendication. Enfin, il ne s'agit pas de sous-estimer, dans le problème qui nous retient, l'influence du contexte social: si les laïcs occupent peu le terrain de la réflexion et de la production théologiques, c'est aussi, tout simplement, parce que celles-ci sont elles-mêmes marginalisées dans notre société[6]. Compte tenu de ces précisions et nonobstant l'importance de l'aspect culturel et social du débat, je ne voudrais ici aborder qu'une seule question et uniquement en son versant ecclésial: la situation des laïcs exerçant une activité théologique non bénévole, donnant lieu à une production écrite ou orale, au sein d'une institution reconnue ou mandatée par l'Église.

Or, à cet égard, et tout en reconnaissant volontiers le chemin déjà parcouru, je n'arrive pas à partager l'enthousiasme de certains quant à la soi-disant émergence d'une théologie véritablement élaborée par des laïcs. Il existe bien, çà et là, quelques individualités — toujours les mêmes[7] — que l'on expose à chaque occasion pour corroborer de telles déclarations, mais ce recours me paraît agir davantage et le plus souvent comme alibi de la bonne conscience des clercs que comme élément signifiant d'une réelle évolution. Ces exceptions sont, à mon avis, l'arbre qui cache la forêt. Bien des obstacles et des résistances restent à surmonter avant de voir disparaître la séparation qui existe, du point de vue de l'élaboration et de la transmission du savoir théologique, entre laïcs et clercs. Bien des efforts restent à faire pour manifester les limites et les illusions d'un certain discours et essayer de réduire, à ce propos, quelques distorsions entre la théorie et la pratique.

Quelle est donc la situation et quels sont les obstacles qui, à l'intérieur de l'Église elle-même, empêchent ou retardent une évolution possible, sinon souhaitable? Trois aspects sont, me

---

6. Sur ce point, voir les réflexions éclairantes de J. DORÉ, "La théologie comme service social", dans *Introduction à l'étude de la Théologie,* t.2, Paris, Desclée, 1992, p. 424-429, ainsi que le communiqué de la section française de l'Association européenne de théologie catholique, *La situation de la théologie en France,* dans *La Documentation Catholique,* n° 2099 (1994) 744.

7. Pour ne citer que des disparus, Blondel et Gilson (plus philosophes que théologiens), Marrou (historien).

semble-t-il, à prendre en considération pour éclairer cette question: les formateurs, le contenu de la formation, le cadre institutionnel dans lequel cette formation s'inscrit. Pour illustrer cela, je me propose d'établir une sorte de typologie des laïcs, peu nombreux, engagés aujourd'hui, en tant que formateurs, dans une activité théologique.

Du point de vue des personnes, on peut *grosso modo* repérer quatre catégories d'acteurs. En tout premier, se trouvent des laïcs célibataires, le plus souvent des femmes et, de surcroît, consacrées (institut séculier, consécration des vierges, etc.). Au regard de l'institution qui les emploie, cette catégorie pose peu de problèmes d'intégration et cumule les avantages: une disponibilité presque sans limites, à l'instar des religieuses, auxquelles on assimile d'ailleurs ces laïcs, plus ou moins consciemment; des besoins matériels et des exigences salariales réduites eu égard au niveau de formation acquis et à l'investissement fourni dans cette activité théologique[8]. C'est aujourd'hui, et de loin, la catégorie de laïcs la mieux représentée dans les institutions d'enseignement.

En deuxième position, assez loin derrière, viennent les femmes mariées, issues généralement de la bourgeoisie ou des classes moyennes (enseignants, cadres supérieurs...) et possédant une culture universitaire profane. Elles n'ont pas ou plus charge d'éducation de très jeunes enfants et leurs maris exercent des activités professionnelles bien rémunérées. Si ces dernières n'ont pas tout à fait la même disponibilité que des célibataires, à cause des contraintes de la vie familiale, elles offrent, par contre, sur le plan financier, des avantages presque plus importants: leur situation matérielle ne les oblige absolument pas à travailler, le salaire du mari suffisant à pourvoir à la subsistance de la famille. Dès lors, l'activité théologique n'est motivée d'aucune façon par des nécessités d'ordre alimentaire, mais par la seule volonté désintéressée de servir l'Église: ce sont, pourrions-nous dire — et en accordant au terme toute sa valeur —, des «dames d'oeuvre» nouveau style[9]. Dans ce cas, même s'il y a rémunération, celle-ci peut être considérée et calculée comme un appointement pour les vacations effectuées et non pas comme un salaire ou une source de revenu décente.

---

8. Ces personnes entrent en théologie un peu comme on entre en religion. Ce choix s'accommode assez bien d'une certaine sobriété dans le mode de vie. De plus, n'ayant pas de charge de famille, leurs besoins restent réduits.

9. La notation n'est pas péjorative et il s'agit toujours d'une typologie, au sens webérien du terme. S'il fallait localiser géographiquement cette catégorie, on pourrait la situer, par exemple, dans l'Ouest parisien.

Dans une institution où l'âge de la mise à la retraite ne dépend pas de critères aussi stricts que dans la société civile, il faut aussi commencer à tenir compte d'une troisième catégorie: celle des jeunes retraités. Les conditions de vie et la qualité des soins actuels prolongeant, en effet, la durée de l'existence et laissant de plus en plus aux retraités de nombreuses possibilités et du temps pour s'investir dans de nouvelles activités, il n'est pas rare de croiser sur les bancs des «Instituts catholiques» des sexagénaires, licenciés en théologie ou même doctorants qui espèrent pouvoir mettre leur toute nouvelle compétence et leurs énergies restantes au service de la formation théologique dans l'Église. Plus encore que les précédents, ceux-ci offent une grande disponibilité. Touchant déjà une retraite, leurs exigences salariales sont réduites, ce qui, du point de vue du financement, en fait une «main-d'oeuvre» particulièrement attrayante.

Enfin, pour être complet, notre panorama doit encore mentionner les laïcs qui, à proprement parler, n'ont pas de compétences théologiques, au moins au départ, mais qui se trouvent enseigner des disciplines liées à la théologie (histoire, philosophie, langues anciennes, etc.). Ce sont eux qui, aujourd'hui, dans les séminaires comme dans les facultés de théologie, assurent, de plus en plus souvent, l'enseignement de ces matières périphériques, ceci dit sans aucun jugement de valeur. Et ils le font en marge ou en complément d'une autre activité universitaire, scolaire ou de recherche, ce qui permet, là encore, d'éviter le délicat problème de la rémunération. L'activité en secteur théologique étant seconde — tant du point de vue financier que de celui de l'investissement en temps — par rapport à un emploi principal censé assurer les revenus, l'employeur peut ne payer que les prestations (éventuellement non déclarées?) d'un intervenant vacataire sans se préoccuper d'assurer le revenu d'un travail salarié.

Ces dernières considérations permettent d'affiner encore l'analyse et de préciser la typologie en regardant cette fois non plus du côté des personnes, mais du côté des matières enseignées par ces laïcs. Ce ne sont plus ici d'abord des questions financières qui dominent, mais des questions de pouvoir. Il me semble, en effet, que si l'on commence à se faire à l'idée qu'un laïc puisse être aussi compétent qu'un clerc pour l'enseignement des sciences annexes à la théologie, il y a une résistance beaucoup plus grande à le voir se mêler de dogmatique, de morale ou d'exégèse. Il y a là des chasses bien gardées: le savoir court toujours le risque de dégénérer en un pouvoir, même dans l'Église, et personne ne peut se croire totalement immunisé contre une telle tentation, pas même

les laïcs d'ailleurs. Il ne s'agit donc pas d'inverser un rapport de force, ni de revendiquer, en vertu d'une quelconque «promotion du laïcat», un droit ou un privilège, pour que la situation évolue. Mais il faut accepter, sans en prendre ombrage, que des laïcs puissent s'imposer par leurs compétences ou même surpasser parfois les théologiens clercs dans des domaines où ceux-ci ne les attendaient pas forcément. C'est cette compétence qui doit alors être éprouvée et reconnue, sans qu'interviennent d'autres motifs moins avouables pour différer le partage des tâches.

De ce point de vue, les récentes directives de la Congrégation pour l'Éducation Catholique concernant la préparation des éducateurs dans les séminaires sont éclairantes et tout à la fois paraissent bien timorées[10]. Certes, à la suite de *Pastores dabo vobis,* le document romain envisage, «sous des formes prudentes et adaptées»[11], une possible collaboration des laïcs à l'oeuvre de formation des futurs prêtres. Mais deux remarques s'imposent. D'une part, on ne considère jamais que ces laïcs puissent devenir des éducateurs, à part entière, de séminaristes, et ceci est normal: puisqu'il s'agit de la formation de futurs prêtres et d'une transmission touchant le sacerdoce, ce rôle de formateurs ne peut être pleinement dévolu qu'à des prêtres. D'autre part, il n'est question, pour ces laïcs, que de l'enseignement de matières profanes ou se rapportant à la pastorale spécialisée (spiritualité familiale, médecine pastorale, problèmes politiques, économiques, sociaux, questions frontières avec les sciences, bioéthique, écologie, histoire de l'art, moyens de communication sociale, langues classiques et modernes) et ceci par contre ne me paraît, a priori, pas justifié[12].

Ici, bien sûr, la difficulté et, en conséquence, les précautions redoublent puisqu'il s'agit de la formation spécifique du clergé. Mais y a-t-il des raisons sérieuses de maintenir une distinction si vive entre matières enseignables par les clercs et matières enseignables par les laïcs, à moins de vouloir affirmer, par ailleurs, une différence plus fondamentale encore, qui existerait entre la science des clercs et celle des laïcs, entre une formation théolo-

10. *La préparation des éducateurs dans les séminaires. Directives de la Congrégation pour l'Éducation catholique,* dans *La Documentation Catholique* n° 2089, (1994) 209-223.

11. Doc. cité note 10, §20.

12. Certains — telle n'est pas ma position — pourraient être tentés de retourner l'argument: si des laïcs sont seuls compétents (en vertu d'un principe qui reste à démontrer) pour traiter de ces matières profanes et spécialisées, pourquoi le clergé s'occuperait-il alors de morale familiale?

gique pour les uns et une pour les autres[13]? Ces différences existent-elles réellement en dehors de l'esprit de ceux qui, par crainte de la «concurrence» ou par peur de perdre leurs prérogatives, pensent avoir intérêt à les maintenir? Pour ma part, je ne le crois pas, même si, une fois encore, il est clair que la formation sacerdotale ne se limite pas à la simple transmission d'un savoir et qu'elle comporte des aspects qui lui sont propres et qui doivent être pris en considération. Mais ceux-ci n'interdisent pas, à mes yeux, une participation plus qu'occasionnelle des laïcs à la tâche de formation des prêtres (à tout le moins en son versant théologique), ainsi qu'une collaboration plus étroite, entre laïcs et clercs, au service de cette formation. Ce qui en revanche constitue une véritable difficulté, à peu près dans tous les cas de figure, c'est la dissimilitude qui existe entre un laïc et un prêtre (ou un religieux) quant à leur rapport à l'institution qui les emploie comme formateurs. C'est ce dernier point que je voudrais aborder maintenant avant de conclure.

Tant qu'une institution ecclésiale ne fonctionne qu'avec des religieux ou des prêtres, les choses demeurent relativement simples. Il en va tout autrement dès qu'elle emploie des laïcs et cela s'avère d'autant plus vrai que leur rôle et leur investissement sont importants et ne concernent pas la vie matérielle de l'institution, mais touchent à son coeur, à sa raison d'être profonde, bref à sa mission.

Pour ne prendre qu'un exemple, facile à comprendre et lié à notre sujet, l'embauche, dans une faculté de théologie, d'un ouvrier d'entretien pose moins de problèmes que celle de l'économe ou de la secrétaire du doyen, qui elles-mêmes provoquent moins de débats que celle d'un enseignant. Chacun, à son niveau, participe à la mission de l'établissement, mais tous, par leur travail, n'engagent pas l'institution de la même manière. La difficulté ne naît pas du degré de qualification professionnelle plus ou moins élevé, mais de la modification, plus ou moins importante, du statut ecclésial de l'intéressé en fonction du poste qu'il va occuper[14]. Le factotum, qu'il travaille dans une faculté de théolo-

---

13. A. CHAPELLE, S.J., dans un bel article intitulé *La formation théologique du Peuple de Dieu,* dans *NRT* 107 (1985) 187-197, fonde théologiquement et ecclésiologiquement la pertinence d'une formation commune au sacerdoce de tous les baptisés. Ce qui est le meilleur pour la formation théologique des prêtres est le meilleur pour la formation théologique des laïcs et réciproquement.

14. Ici, ma réflexion croise celle du P. SESBOÜÉ sur les animateurs pastoraux laïcs (cf. *Études* 377/3 [1992] 253-265), même si elle concerne moins directement les questions de pastorale et donc qu'elle est peut-être moins tributaire du questionnement touchant les ministères. À ce sujet, on consultera aussi avec profit

gie, un séminaire ou dans n'importe quel établissement, n'occupe pas, de ce point de vue, une position fondamentalement différente. Le statut ecclésial du professeur, quant à lui, reçoit une qualification supplémentaire dans la mesure où il est conduit à prendre la parole publiquement dans un lieu d'Église.

En fonction de cela, quelles doivent être les caractéristiques de l'embauche d'un laïc, mis en situation de production théologique dans le cadre d'une institution ecclésiale en général et d'un institut de formation en particulier? Quels sont les éléments dont il faut tenir compte sous peine de voir se développer des situations difficiles, conflictuelles et parfois injustes à l'intérieur de cette institution? Ou pour dire les choses encore plus crûment, quelles sont les questions qu'un tel laïc va poser — ou au moins ne devrait pas manquer de poser — avant d'envisager un emploi au service de l'Église?

Celles-ci sont au nombre de trois: comment vais-je être payé? qui sera mon patron? pour quelle fonction m'embauche-t-on? Cette triple interrogation paraîtra bien anodine et trop «au ras des pâquerettes» pour tous ceux qui n'ont jamais eu le «privilège» de travailler dans les milieux cléricaux. Elle ne l'est pourtant pas et le devient encore moins quand un conflit surgit entre l'employeur et l'employé. Certes, tout ne se joue pas là et la «vocation ecclésiale du théologien», qu'il soit laïc ou clerc, ne peut, précisément parce qu'elle est ecclésiale, se déduire d'abord ni uniquement de critères de conduite et de règles de fonctionnement valables dans la société civile[15]. Dans ce service qu'est la théologie, la relation «employeur/employé» joue toujours à l'intérieur d'une autre relation plus fondamentale de disponibilité et d'obéissance de la foi. J'y reviendrai plus loin. Mais pour autant ces questions sont décisives et ne peuvent être occultées sous peine de faire de cette vocation une grâce qui n'assumerait pas la nature. Nos trois questions, en effet, touchent le rapport à l'argent, à l'autorité et au travail lui-même. Or, sur ces trois points, la situation du laïc, relativement à sa position dans le monde et à ses choix de vie, diffère forcément de celle du prêtre ou du religieux; et ceci, davantage sans doute par naïveté et inconscience que par malveillance, n'est pas toujours perçu ni pris en compte par les clercs. Il n'y a pourtant dans l'acceptation

---

l'un des derniers numéros de la revue *Masses Ouvrières*, n° 460, mars-avril 1995, consacré entièrement aux «responsabilités nouvelles dans l'Église».

15. Sur cette question, on peut se reporter à l'Instruction de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *La vocation ecclésiale du théologien*, dans *La Docu-*

de cette différence aucun jugement de valeur, mais une évidence incontournable si l'on veut éviter de séculariser les uns et de cléricaliser les autres. Nul besoin de grands développements pour expliquer ces choses, le bon sens y suffit.

Sur le rapport à l'argent: quelle que soit sa situation, le clerc a une institution derrière lui pour le soutenir et pourvoir à ses besoins les plus divers. En toutes circonstances, il sait qu'il aura, même dans la simplicité, le gîte et le couvert assurés jusqu'à la fin de sa vie. Qu'il ait besoin de prendre un semestre sabbatique (pour raison de santé, pour travaux personnels...) ou qu'il doive compléter sa formation, le diocèse ou l'institut religieux dont il dépend y pourvoira. Si son apostolat ou sa mission requièrent des frais spécifiques, ils feront de même. Tout cela a le mérite de favoriser une grande disponibilité, mais peut aussi entraîner, dans certains cas, une irresponsabilité plus grande encore. Quant au laïc, appelé lui aussi à vivre dans la confiance, il a charge d'assurer, par ses propres moyens, sa subsistance et éventuellement celle de sa famille. En un mot, il doit prévoir — si possible sans se soucier — les dépenses, les ennuis de santé, les études des enfants, la retraite..., et tout cela, sans faire preuve de moins de rigueur ou de compétence dans son travail que son collègue prêtre ou religieux.

Sur la question de l'autorité et du travail: un laïc qui propose ses services à une institution ecclésiale désire certes participer à un apostolat (cela paraît indispensable), mais il postule, en même temps, un emploi. Dans un diocèse, par exemple, il se met à la disposition de l'évêque pour une mission, mais il attend également d'un patron que ses attributions soient clairement définies et justement rémunérées. Il veut savoir, en outre, quels sont ses supérieurs hiérarchiques directs, à qui il pourra rendre compte des difficultés et des réussites rencontrées dans son travail et avec lesquels il devra se concerter pour les orientations et les décisions les plus importantes. Un tel fonctionnement, habituel dans la société civile, est loin d'être acquis dans l'Église, où tous les plans sont souvent allégrement mélangés.

Parce que le prêtre se doit d'être plus ou moins un homme-orchestre, on entretient un certain flou artistique dans la répartition des tâches. Parce que le conflit fait peur, on dissout les responsabilités derrière une multiplicité d'autorités que l'on fait jouer au gré des besoins et auprès desquelles il n'y a finalement aucun recours possible en cas de nécessité. Parce qu'enfin la formation et la mentalité du clergé, héritées du Concile de Trente, sont encore assez individualistes, on n'y encourage pas toujours la concertation. En maintenant, bien souvent sous couvert de

charité, une telle confusion, c'est finalement la justice et le respect des personnes qui risquent d'être bafoués. Et l'on découvre parfois avec stupeur que les règles les plus élémentaires de la justice sociale ne sont pas honorées là même où elles sont enseignées avec le plus de conviction.

Autre, ici encore, est la situation du clerc. Son rapport à l'autorité est l'expression d'une communion et d'une obéissance. L'évêque n'est pas le «patron» de son clergé, il partage avec lui une charge de pasteur. De même, l'activité du prêtre est la concrétisation d'une vocation, la participation à une mission. Elle n'est pas, elle ne devrait jamais être considérée comme un simple métier. Le prêtre n'a pas à être le fonctionnaire de Dieu, ni même celui de l'Église. Cela ne signifie évidemment pas qu'il ne puisse y avoir, dans le cadre de leurs activités, de problème de relation entre des membres du clergé; ni que le laïc ne soit convié, lui aussi, à vivre la communion avec ses pasteurs. Mais — étant sauve la reconnaissance d'une vocation et d'une mission communes à tous les membres du peuple de Dieu, en vertu de leur baptême et chacun selon son charisme et son état de vie propres[16] —, il convient de voir d'une part, que le laïc, travaillant pour l'Église, exprimera cette obéissance et cette communion de façon quelque peu différente, mais surtout qu'il vivra de manière plus aigüe une inévitable tension entre son statut ecclésial et son statut social. Cette double référence, qui se matérialise éventuellement dans l'établissement d'une lettre de mission d'un côté, et dans la signature d'un contrat de travail de l'autre, n'est pas, au concret, facile à gérer. Elle suppose une grande clarté aussi bien dans la définition de la mission que dans celle des conditions de travail (adhésion à une convention collective, par exemple). Ces deux exigences semblent encore aujourd'hui trop rarement honorées.

Au terme de ce rapide tour d'horizon, peut-on tirer quelques conclusions et proposer certaines pistes de réflexion?

À regarder le champ théologique francophone, on ne peut que constater le peu d'espace que les laïcs y tiennent et la rareté de leur production. Pourtant, cette situation ne pourra pas durer. Pas plus que, dans la société, il ne fut possible d'interdire l'accès des femmes aux postes de responsabilité une fois qu'on leur eut ouvert les portes des universités, on ne pourra analogiquement, dans l'Église, repousser sans fin la requête de laïcs formés de participer à la recherche, l'élaboration et la transmission du savoir

16. Voir *CIC*, c. 204.

théologique. L'Eglise ne peut que grandir dans la communion et s'enrichir d'une telle complémentarité et d'une telle coopération entre laïcs et clercs dans le domaine de la formation théologique. Certes, le processus n'est pas sans risques, et sa sereine réalisation n'est pas sans conditions. Risque de voir des laïcs se cléricaliser, et qu'au clivage «clerc/laïc» n'en succède un nouveau: «laïc qui sait/laïc qui ignore». Mais ces risques pourront être réduits si, hors de toute perspective revendicatrice et de toute volonté de «substitution» (les laïcs remplaçant les clercs pour pallier leur raréfaction), dans un respect et un soutien mutuels, chacun perçoit la vocation de l'autre non pas comme une menace pour sa propre identité, mais comme l'expression de l'insondable richesse de la grâce de Dieu. La fécondité du service apostolique passe par cette complémentarité reconnue, acceptée et vécue dans la communion de l'Église.

Quant aux conditions requises, elles découlent de la nature spécifique du travail théologique et de sa dimension ecclésiale. L'attribution à des laïcs (comme à des prêtres) de charges d'enseignement ne peut pas se faire uniquement sur la base de références académiques ou de compétences professionnelles, même si ces dernières sont absolument nécessaires. La fonction théologique est un service de la Révélation de Dieu, assumé dans la foi, pour la communauté des croyants. Il est donc nécessaire qu'une institution qui recourt aux services d'un théologien s'assure, chez l'individu en question, de l'idonéité requise pour enseigner les sciences sacrées[17]. Ce discernement est une oeuvre délicate qui exige une connaissance suffisamment grande du candidat, l'établissement de critères précis et objectifs, ainsi que le recours à des procédures claires et transparentes pour opérer le choix. Une fois celui-ci réalisé, le laïc doit pouvoir, pour exercer son activité, s'appuyer sur un mandat et s'intégrer dans un cadre socio-professionnel donné. De son côté, un désir de servir l'Église et une certaine ouverture à l'esprit et aux objectifs de l'institution semblent être des conditions minimales pour envisager un travail fécond. Le carriérisme, l'appât du gain et le fonctionnarisme s'accorderaient mal avec un engagement théologique.

Pour en arriver là, des obstacles restent à franchir. Ils paraissent à beaucoup aujourd'hui d'autant plus insurmontables qu'ils se rapportent à des questions conflictuelles et chargées symboliquement, d'argent, de sexe et de pouvoir.

---

17. Voir *CIC*, c. 229,3.

Les questions financières, qui sont les premières invoquées pour expliquer la difficulté à embaucher des laïcs comme formateurs, sont sérieuses et bien réelles, mais ne me semblent pas non plus les plus difficiles à résoudre. Les solutions ne dépendent certes pas uniquement d'une volonté ecclésiale, mais aussi du statut et de l'importance que la société civile est prête à reconnaître à la réflexion théologique. D'où la nécessité d'une concertation avec les instances politiques. Mais, me limitant ici au versant ecclésial du problème, j'ose émettre l'opinion qu'il ne s'agit pas, dans nos églises occidentales riches, et pour la part qui leur revient, d'abord ni seulement de moyens, mais aussi de choix «politiques» et de priorités. Souvent les diocèses ou les institutions les moins fortunés sont prêts à prendre des risques en ce domaine ou font preuve d'imagination pour surmonter ces difficultés. N'y a-t-il pas, dans l'Église, c'est-à-dire en chacun de nous, clercs et laïcs, un examen de conscience à faire et une conversion de mentalité à opérer pour que l'investissement dans «les pierres vivantes» précède et soit toujours préféré à celui dans la brique? Ne faut-il pas reconnaître que des erreurs ont été commises, même avec un réel souci d'ordonner le bien matériel au bien des personnes? N'a-t-on pas besoin régulièrement de se rappeler que l'Église est communauté de personnes avant d'être bâtiments et patrimoine immobilier? Certes, il est plus facile, plus sécurisant et même peut-être plus gratifiant d'investir dans des biens que dans des personnes. Cela engage moins, comporte moins de risques et peut se mesurer. Mais la vie ne se réduit pas à cela et, quitte à choisir, mieux vaut des bâtiments vétustes et pleins que luxueux et vides. D'ailleurs, de tout temps, quand il s'est agi de former ses séminaristes et ses prêtres, l'Église, à juste titre, n'a reculé devant aucun sacrifice[18]. Pourtant, combien seront partis avant ou après l'ordination, rendant ainsi improductif l'investissement consenti? Ne doit-on pas aujourd'hui faire preuve d'autant de courage et d'imagination que par le passé pour étendre aux laïcs ce qui n'était jusque-là que le monopole des clercs? La prise de risque et le coût seront-ils beaucoup plus grands?

Pour les questions de sexe et de pouvoir, les mécanismes sont plus subtils et moins conscients. Actuellement, comme dans la catéchèse, les aumôneries, les paroisses..., les laïcs qui exercent une activité de formation théologique rémunérée sont majoritairement des femmes. Du point de vue de la «promotion de la

---

18. En 1994, selon les chiffres proposés par certains diocèses de France, on estime à 80.000 FF/an le coût d'un séminariste.

femme» dans l'Église, cela peut sembler une bonne chose. Alexandre Faivre, professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg, explique ce phénomène avec pertinence. Pour lui,

> il y a féminisation de la fonction théologique comme il y a eu, à une certaine époque, en France, féminisation de la fonction enseignante parce que celle-ci était sous-évaluée, insuffisamment considérée, peu payée et souvent ingrate... Les difficultés d'insertion dans les structures hiérarchiques, le manque de reconnaissance sociale, voire même les réactions de rejet au sein de certaines communautés, le sous-emploi des compétences et — lorsqu'on parvient à en obtenir un — la fragilité et la précarité du statut constituent autant d'obstacles qui rebutent les hommes et devant lesquels les femmes souvent encore mieux préparées (hélas?) à ce genre de situation (et parfois plus disponibles pour le bénévolat) font montre de plus de patience et de persévérance[19].

Nous touchons là un point délicat. Faut-il voir, naïvement, la prise par les femmes de responsabilités de plus en plus nombreuses dans l'Église[20] comme la manifestation d'une valorisation du laïcat ou, au contraire, comme le signe d'une dépréciation des tâches qu'elles accomplissent? Faut-il saluer, dans ce phénomène, la victoire de «revendications féministes» ou plutôt regretter la mise à l'écart des hommes d'une religion tendant à devenir toujours plus une «affaire de femmes»[21]? Que l'on comprenne bien le propos: ces questions ne visent pas à dévaloriser l'engagement généreux d'une multitude de femmes dans la catéchèse, les aumôneries, les divers secteurs de la pastorale, la formation, mais cherchent à souligner qu'il est peut-être regrettable qu'il n'y ait pas plus d'hommes pour remplir également ces fonctions[22]. Pour formuler ceci de manière quelque peu provocante, je dirais volontiers, à l'encontre du discours dominant, que dans l'Église, le pro-

---

19. Interview d'A. FAIVRE par C. COLONNA-CESARI, dans *Le guide des formations théologiques 1990-1991,* cité n. 3, p. 24.

20. À ce sujet, voir l'enquête réalisée à l'initiative des femmes travaillant en lien avec le groupe épiscopal pour les communautés chrétiennes et publiée sous le titre *Femmes en responsabilité dans l'Église,* (Cahiers ISPC), Paris, Desclée, 1992.

21. On lira, à ce propos, des remarques pleines d'intérêt de T. ANATRELLA *Le prêtre face aux interrogations de la psychanalyse,* dans *Documents Épiscopat* n°3, février 1994, p. 13-14, et dans M. BALMARY, *La divine origine,* Paris, Grasset, 1993, p. 215-218.

22. Les hommes sont eux-mêmes, en partie au moins, responsables de cette situation. Sur la condition des laïcs hommes dans l'Église, on lira l'ouvrage récent d'A. DE PALMAERT, *Le sexe ignoré. La condition masculine dans l'Église,* Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

blème me semble être moins celui de la place des femmes que celui de la place des hommes.

Cette situation de déséquilibre dans la répartition des responsabilités entraîne, en outre, une regrettable fixation de certaines frustrations sur le problème de l'accès au sacerdoce ministériel. Si, en effet, des responsabilités nombreuses et difficiles sont presque exclusivement confiées à des femmes, et que d'un autre côté, ce qui semble être les fonctions les plus importantes et les plus nobles sont dévolues aux seuls clercs, comment empêcher que s'installe un sentiment de dévalorisation doublé d'une impression de discrimination? Seule une meilleure répartition des rôles entre laïcs hommes et femmes rendrait tangible l'égalité de dignité que l'on invoque si souvent, et, en conséquence, atténuerait la revendication féministe de l'accès à l'ordination sacerdotale.

Pour en revenir au champ de notre réflexion, on sait que la théologie est une affaire qui peut prendre toute une vie. Dès lors, comment sera considéré le travail théologique des laïcs si celui-ci ne peut finalement être assuré que par des femmes, mères de famille ayant commencé sur le tard, travailleuses à temps partiel ou même dynamiques retraitées? N'assure-t-on pas là le moyen le plus sûr de discréditer ce travail ou, dans le meilleur des cas, d'en réduire la portée en l'assimilant à un travail d'amateur, incapable de tenir la comparaison face à la production des professionnels qui, eux, seront toujours des clercs? Ne court-on pas alors le risque d'«utiliser» ces laïcs comme force d'appoint tout juste bonne à pallier une pénurie actuelle (et momentanée?) de formateurs qualifiés et ne s'achemine-t-on pas ainsi vers la constitution de deux catégories de théologiens, comme il existait autrefois le «haut» et le «bas» clergé? Crée-t-on ainsi les conditions d'une véritable participation des laïcs à l'élaboration et à la transmission de l'intelligence de la foi et la possibilité d'un partage de l'unique sagesse divine, en toute pauvreté et responsabilité?

On le constate, les questions ne manquent pas. Elles ne peuvent pas ne pas être posées, mais en aucun cas, il ne faut y voir un catalogue de revendications ou une mise en accusation. Chacun a, pour son propre compte, à s'interroger sur la manière dont il fait progresser la collaboration entre laïcs et clercs et, par là, l'unité de l'Église. Les fruits d'une telle collaboration, dans un contexte de rétrécissement du champ théologique, sont encore à cueillir[23].

23. À la fin d'un tour d'horizon sur les courants de la théologie française **depuis Vatican II, le P. J. Doré exprimait sa préoccupation de voir qu'il n'y avait jamais eu aussi peu de gens pour se préparer à devenir théologiens** *(Documents*

On peut toutefois, me semble-t-il, en espérer au moins trois qui ne sont pas sans importance: une meilleure réception du message, à partir du moment ou celui-ci est aussi transmis par des hommes et des femmes moins structurellement liés à l'institution ecclésiale; une plus grande liberté de parole et une plus grande disponibilité de la part des laïcs moins enclins à pratiquer le «cliente-lisme», que ce soit en affirmant un complexe antiromain ou, au contraire, en faisant de la surenchère sur la fidélité au pape; enfin, une meilleure intégration de la réflexion théologique dans la société moderne dans la mesure où celle-ci est menée par des individus moins marginalisés dans leur mode de vie que ne le sont les clercs.

Ces fruits peuvent certes se gâter avant d'avoir le temps de mûrir. Ils peuvent aussi profiter à l'Église tout entière, à la fécondité de sa mission et — osons l'espérer — à une plus grande gloire de Dieu.

B-1040 Bruxelles Didier LUCIANI
Rue Bruylants 14

Sommaire. — Les réflexions sur le rôle et la place des laïcs dans l'Église sont multiples. Ici n'est envisagé qu'un aspect limité de ce vaste dossier: faut-il que la dispensation du savoir théologique reste l'apanage des clercs et des religieux? Sinon, quels sont, à l'intérieur de l'Église, les obstacles à surmonter pour que les laïcs y prennent aussi leur part? Cet article n'a d'autre but que d'apporter, davantage sous le mode du questionnement que de la synthèse, une contribution au débat.

Summary. — The role and the place of the laity in the Church has given rise to manifold studies. The author confirnes his reflection to one limited aspect of the problem: must the dispensation of theological knowledge remain the monopoly of clerics and religious, or can it be extended to lay people? In the latter case, what are, inside the Church, the obstacles to be overcome? The article aims only to contribue to the debate; it does not claim to bring any definitive answer.

Épiscopat, n° 3-4, février 1992, p. 13). N'est-il pas paradoxal de constater que, dans le même temps, de nombreux laïcs ont abandonné la théologie — après des investissements souvent lourds — faute d'avoir trouvé des débouchés satisfaisants et des lieux pour mettre leurs compétences au service de l'Église? C'est aussi la question de la place du travail théologique dans l'Église qui est posée. Face à un avenir incertain et dans une période où les besoins immédiats sont criants, où les relations courtes sont privilégiées, où les forces diminuent, les investissements dans des biens immatériels et à long terme risquent d'être considérés comme moins «rentables» et, en conséquence, sacrifiés en premier.